

**AUTORISATIONS PARENTALES PERISCOLAIRES**  
**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE**  
**Ecole Geneviève et Robert Bourg - Epinouze**  
**Année scolaire 2020-2021**

Lors des temps périscolaires, différentes autorisations parentales sont nécessaires :

**Nom, Prénom du père / mère / représentant légal** : .....

agissant en qualité de père / mère / représentant légal

de mon enfant / mes enfants / l'enfant .....

scolarisé(s) à l'école Geneviève et Robert Bourg pour l'année 2020-2021,

Autorise le responsable de l'activité périscolaire à prendre le cas échéant toutes mesures (appel d'un médecin, urgences, hospitalisation, intervention) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Dans le cas où l'enfant fait l'objet d'un PAI, les modalités définies avec l'école s'appliqueront.

Accepte le Règlement Intérieur Périscolaire dont j'ai pris connaissance.

Autorise la commune à le ou les photographier pendant les temps périscolaires et à utiliser ces photographies sur des supports de communication (Facebook, site de la commune, bulletin municipal...)

L'autorise ou les autorise à participer aux sorties pendant le temps cantine.

Le traiteur Guillaud propose des animations tout au long de l'année. Certaines peuvent avoir lieu dans la cour de l'école et d'autres hors de l'enceinte de l'école. Lors de ces sorties, le prix du repas reste inchangé.

(Cocher les différentes cases  pour validation)

A Epinouze, le .....

Signature du responsable

Signature du ou des enfant(s)